



Syndicat national des
anesthésistes réanimateurs
de France

Octobre 2018

Le Syndicalisme, un engagement de tous les instants

Nous avons eu un superbe été, mais le combat syndical lui n'a bénéficié d'aucune trêve.

Malgré des accords passés avec la CNAM sur la cotation de l'APC, des caisses locales et régionales ont persisté à refuser de payer ces consultations aux médecins anesthésistes-réanimateurs libéraux, prétextant des arguties de mauvaise foi. La remontée de ces plaintes par nos mandants a motivé une réponse sans faille du SNARF soutenu par la CSMF auprès des instances dirigeantes de la CNAM, d'où gain de cause.

Ceci pour rappeler que le syndicalisme est un engagement sans trêve et que seule une spécialité unie, forte et non vassalisée à d'autres est en capacité de se défendre.

Adhérez, faites Adhérer



Souriez ! Vous êtes syndiqués !!!

Dr Marc GENTILI, Trésorier du SNARF

Si vous avez déjà réglé votre cotisation 2018, ne tenez pas compte de cet appel.

A RETOURNER COMPLÉTÉ AVEC LA COTISATION SNARF 2018
ou paiement par carte bleue ou paypal en ligne sur www.snarf.org

COTISATIONS SNARF

- 310 euros praticiens libéraux (déductible fiscalement)
- 200 euros Nouveaux installés (moins de 3 ans)
- 200 euros Praticiens hospitaliers sans secteur privé
- 50 euros Retraités
- 1 euro Médecins en formation (chefs de clinique et internes)

ADHESION OU RENOUELEMENT D'ADHESION

Madame, Monsieur, le Docteur : (rayer la mention inutile)

Prénom :

NOM :

Adresse de correspondance : (préciser : professionnelle ou personnelle) :

Autre adresse:

N° téléphone professionnel :

N° fax professionnel :

N° téléphone domicile :

N° fax domicile:

N° portable :

Email :

Date et lieu de naissance de naissance :

Année de Thèse :

Qualification :

Date :

Mode d'exercice :

- Libéral Secteur I
- Libéral Secteur II
- Hospitalier temps plein
- Hospitalier temps partiel
- Hospitalier privé à but non lucratif

COTISATIONS SNARF

- 310 euros praticiens libéraux (déductible fiscalement)
- 200 euros Nouveaux installés (moins de 3 ans)
- 200 euros Praticiens hospitaliers sans secteur privé
- 50 euros Retraités
- 1 euro Médecins en formation (chefs de clinique et internes)

Etes-vous adhérent de la SFAR (Société française d'anesthésie-réanimation) ?

Etes-vous adhérent du Collège français des anesthésistes-réanimateurs ?

A quelle centrale syndicale souhaiteriez-vous que le SNARF reverse une partie de votre cotisation ?

Comment avez-vous connu le S.N.A.R.F. ?

Date :

Signature et tampon :

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations et newsletter du SNARF, merci de cocher cette case

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires pour la prise en compte de votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique par le secrétariat du SNARF et sont conservées pendant la durée de votre adhésion et dans la limite de 3 ans maximum à compter du non renouvellement de votre adhésion, le cas échéant. Ces informations sont destinées à assurer la gestion administrative de nos adhérents et à leur adresser nos communications. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pourrez exercer en adressant une demande au SNARF 185 rue Saint-Maur 75010 PARIS.